



République Française – Département de l'Isère
Commune de Saint Etienne de Crossey

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le vingt octobre deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente,
 Le Conseil Municipal de SAINT ETIENNE DE CROSSEY, dûment convoqué, s'est réuni
 en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Fabrice HURÉ, Maire.
 Date de convocation du Conseil municipal : 14/10/2026

Etaient présents : BERTHOLET Jean-Luc, BLAIS Soizic, BOUCHARD Laurent,
 BOULOS Johanna, BRAHMI Djoura, CHABANEL Boris, DUTHEIL Richard, GAY Nathalie,
 GUILLIER François, HURÉ Fabrice, JANOWSKI Matthieu, LACHAISE Henri, MOLLIER
 Bruno, PERRET Christophe, PISOT Anne, QUENTIN-LU Kim, RIVIER-VIAL Claire

Absents ou représentés : AURIA Céline (Pouvoir Claire RIVIER-VIAL), BIANCO André
 (Pouvoir Fabrice HURÉ), GOURRIER Aurélien, HUMBERT-VALENTIN Audrey (Pouvoir
 Kim QUENTIN-LU), NICOLAS Julien (Pouvoir Christophe PERRET), ROUT Sabine
 (Pouvoir Laurent BOUCHARD).

Secrétaire de séance : Henri LACHAISE

Membres en exercice : 23

Présents : 17

Vote : 22 pour : 21 contre : 0 abstention : 1

NOMINATION DES MEMBRES DU COMITE CONSULTATIF « Mobilités »

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 2143-2 relatif aux comités consultatifs ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 22/09/2026 portant création du comité consultatif « Mobilités »,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à la désignation des membres (élus, représentants d'associations et/ou personnalités qualifiées) devant siéger au sein de ce comité consultatif ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DÉCIDE PAR 21 Voix POUR et 1 ABSTENTION (Djoura BRHAMI) de nommer les personnes suivantes en qualité de membres du comité consultatif « Mobilités » :
 - En tant que représentants (es) du Conseil municipal :
 - Laurent BOUCHARD
 - Claire RIVIER-VIAL
 - En tant que représentants(es) du groupe Mobilités du Collectif Demain :
 - Christine GUILLIER
 - Aude BOUCHARD
 - Habitants (es) de la commune
 - Laurie BERTRAND
 - Pierre Luc MANTEAUX
 - Nathalie RODDE
 - Jules BECKER
 - Nicolas GODELU
 - Béatrice VELU
 - Jean-Marie DEPLETTE
 - Frédérique FRERY
 - Caroline COSTER

- **PRÉCISE** que la durée du mandat des membres est fixée à deux ans, renouvelable à compter du 21/10/2026.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire,

Fabrice HURÉ



Le secrétaire de séance

Henri LACHAISE

Voies et délais de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir dans le délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale : 2 place de Verdun à GRENOBLE (38000) ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens »